

AFFAIRE N°20 - Transfert d'une somme de 26 395,16 F pour payer l'installation de l'éclairage du Stade de la REDOUTE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'effectuer le virement d'une somme de 26 395,16 F du chapitre 900 article 232-07 du B. P. 1975 (grosses réparations à divers bâtiments communaux) au chapitre 901 article 233-15 (éclairage du Stade de la Redoute) pour permettre le paiement de la dernière situation correspondant à ces travaux.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. GERARD - Il s'agit en particulier du balisage qui n'a pas été compris au départ.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
deuit. Denis, le 9 janvier 1976
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: B. DALEX
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et
des Collectivités locales
P. GIANNI